

# Réunion du bureau de la commission locale de l'eau

- 08 avril 2022 -



# Ordre du jour

- Présentation de l'étude sur les débits minimums écologiques et choix des bassins versants à étudier
- SAGE Mayenne Eau Cap 2050 : Retour sur les actions sans regret
- Présentation de l'arrêté cadre sécheresse 2022 de la Mayenne
- Points divers (Dossier pour avis, programme de la CLE du 26 avril 2022)

# Chargé de mission gestion quantitative et animation CTEau

**Mickaël CRUCHON**

Master Sciences de l'eau, Hydrogéologie, Hydrobiogéochimie, Hydro-pédologie en 2019

stage avec modélisation hydraulique et hydrologique  
stage cartographie 3D d'aquifères

2 ans d'expérience en bureau d'études : dossiers carrières dont volet eaux souterraines, zones humides

# Etude des débits minimums écologiques

# Rappel de la démarche

- Engagement de la démarche SAGE Mayenne EAU CAP 2050
  - ▶ Préciser le diagnostic
  - ▶ **Partager les enjeux quantitatifs avec les membres de la CLE**
  - ▶ Statuer sur l'engagement vers un PTGE ou non au vu des résultats du diagnostic
  - ▶ Intégrer l'ensemble de cette démarche à la révision du SAGE
  
- Mise en place d'un groupe de suivi SAGE Mayenne EAU CAP 2050
  
- Recrutement d'un chargé de mission Gestion Quantitative et accompagnement CT'EAU
  
- Amplification du programme ECOD'EAU Mayenne

# Etudes prévues en 2022

## ■ Objectifs de ces études

- ▶ Préciser le diagnostic pour avoir une base commune sur la ressource en eau du bassin Mayenne
- ▶ Comparer la situation quantitative des différents sous bassin versant étudiés
- ▶ Préparer les études plus précises (HMUC / PTGE)

## ■ Etudes des débits minimum écologiques

- ▶ Présentation AQUASCOP

## ■ Caractérisation des prélèvements et rejets par sous bassin versant

- ▶ Méthodologie à préciser / compléter à partir de celle utilisée lors de l'étude départementale de la Mayenne
- ▶ Comparaison à l'hydrologie actuelle et future (taux de prélèvement, ...) et aux débits minimum écologiques

# Etude sur la détermination de plages de débits écologiques pour le territoire du SAGE Mayenne

Réunion du 08 avril 2022

- **Les étapes de l'étude**
- **Le principe des débits écologiques, méthodologie proposée**
- **Planning**
- **Etat d'avancement**



# Définition des débits écologiques

- **Débit réservé** : Tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces. Ce débit minimal ne doit pas être inférieur au dixième du module du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage ou au débit à l'amont immédiat de l'ouvrage, si celui-ci est inférieur.
- **Débit minimum biologique (DMB)** : la définition du débit minimum biologique est précisée dans l'annexe 1 de la circulaire relative à l'application de l'article L. 214-18 du code de l'environnement : Ce terme est consacré par l'usage et correspond à la notion définie par le premier paragraphe du I de l'article L214-18 du code de l'environnement : « débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux ». La détermination de ce débit minimum biologique doit faire l'objet d'une étude particulière analysant les incidences d'une réduction des valeurs de débit à l'aval de l'ouvrage sur les espèces vivant dans les eaux.
- **Débit écologique** : Les notions de débits "écologiques" ou "environnementaux" font l'objet de multiples définitions, souvent associées au contexte réglementaire considéré. Les débits minimums écologiques correspondent la "quantité, la saisonnalité et la qualité des débits nécessaires à la durabilité des écosystèmes d'eau douce et estuariens ainsi qu'aux besoins et au bien-être des hommes qui dépendent de ces écosystèmes".
- **Débit d'objectif d'étiage (DOE)** : débit moyen mensuel au-dessus duquel il est considéré que, dans la zone d'influence du point nodal, l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

# Objectif de l'étude : déterminer les débits écologiques

## ● PHASE 1 :

- Analyse et diagnostic du contexte environnemental (bibliographie, données fournies)
- Analyse hydrologique (sur la base des données naturelles fournies et mesurées)
- Analyse hydromorphologique, écologie et analyse des habitats.
- Analyse des usages

- **Définition des sous-bassins versants étudiés : ordre du jour**
- **puis des secteurs à prospecter**

## ● PHASE 2 :

- La reconnaissance des secteurs d'étude visant à :
  - Evaluer la sensibilité du secteur et ses spécificités
  - Apprécier la faisabilité de définir des débits écologiques
  - Préciser les stations d'application et la méthode retenue
- Choix des espèces cibles, compte tenu du potentiel du cours d'eau (débit naturel, actions de restauration envisagées, évolution des débits d'étiage.)

## ● PHASE 3 :

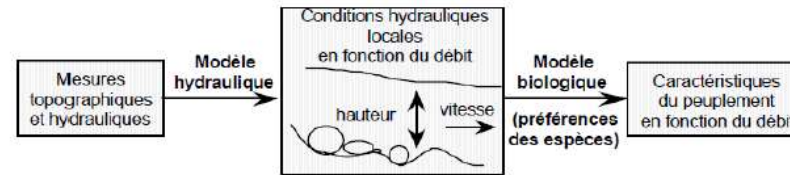
- Les mesures sur le terrain : Une ou deux campagne selon, la méthode retenue
- Synthèse et analyse des mesures, observations, constats.

- **Proposition de débits écologiques et évaluation des potentiels impacts**

# Principe de détermination d'un débit écologique



## Méthode habitat : biologie/hydraulique



### Méthodes d'interprétation :

- EVHA
- Estimhab
- LAMMI
- Modèle hydraulique

## Méthode qualité

Etude de la qualité de l'eau en fonction du débit :

- Dilution,
- Temps de séjour de l'eau...

## Méthode continuité écologique

Etude de la franchissabilité :

- Radiers naturels
- Ouvrages
- Passe à poisson....

## Points sensibles

- Frayères
- Usages...

**Proposition des débits  
écologiques**

## Hydrologie naturelle et mesurée

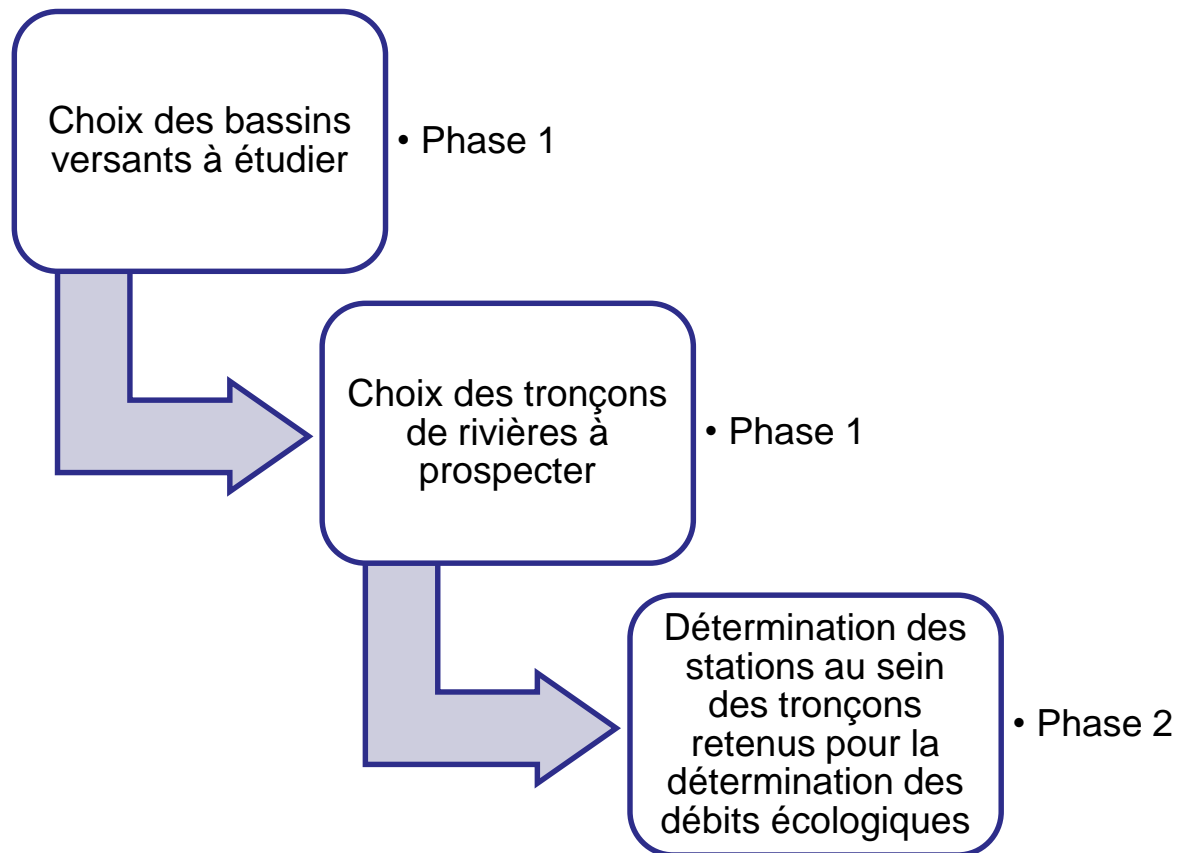
- Cohérence
- Contraintes...

## ● Pour chaque bassin versant :

- Prise en compte des suivis hydrométriques disponibles
- Prise en compte des taux d'étagement
- Prise en compte de l'état des lieux des masses d'eau 2019 (données AELB), avec :
  - État biologique,
  - État physico-chimique,
  - Et *in fine* état écologique
- Prise en compte du contexte hydrologique d'étiage
- Indication de la pression de prélèvement
- Indication des classes d'altération SYRAHCE (probabilités d'altérations hydromorphologiques)

# Etat d'avancement : choix des bassins versants et des sites

## ● Principe :



## Phase 2 : Reconnaissances

- **Parcours d'environ 10 km de cours d'eau pour chaque bassin versant retenu**
- **Description des facies en tronçons homogènes**
- **Localisation des points sensibles (radiers, passes à poissons, frayères brochet...)**
- **Description et caractérisation des zones favorables à la vie pisciaire en général (habitats, abris, accès aux annexes fluviales...)**

⇒ **Proposition de stations d'étude**

⇒ **Identification des points sensibles**

⇒ **Détermination des espèces cibles**

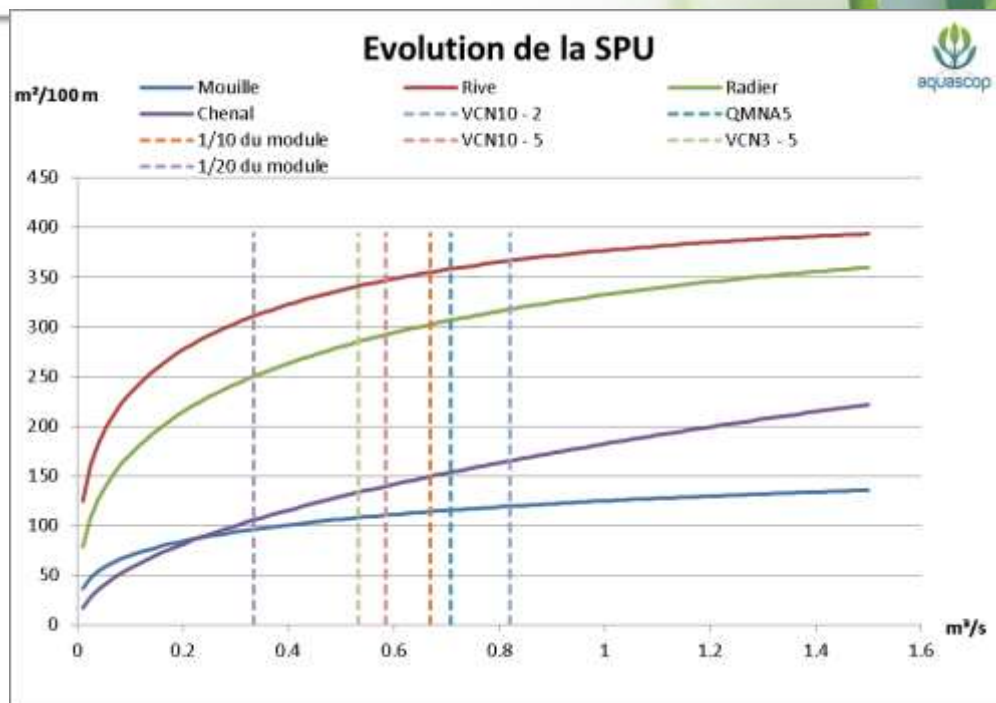
⇒ **Choix de la méthode retenue**

## Phase 2 : Détermination des stations

### ● Critères de choix des stations

- Etre conformes au domaine d'application du modèle choisi
- Etre représentatives d'un point de vue morphologique de chaque secteur (ou représentatives des zones les plus sensibles)
- Disposer d'une bonne diversité de faciès et donc d'habitats pour les différents stades de développement des poissons
- Ne pas englober d'apports en eau susceptibles de générer une différence de débit au sein de la station

# Phase 3 : Synthèse des résultats et proposition de DME

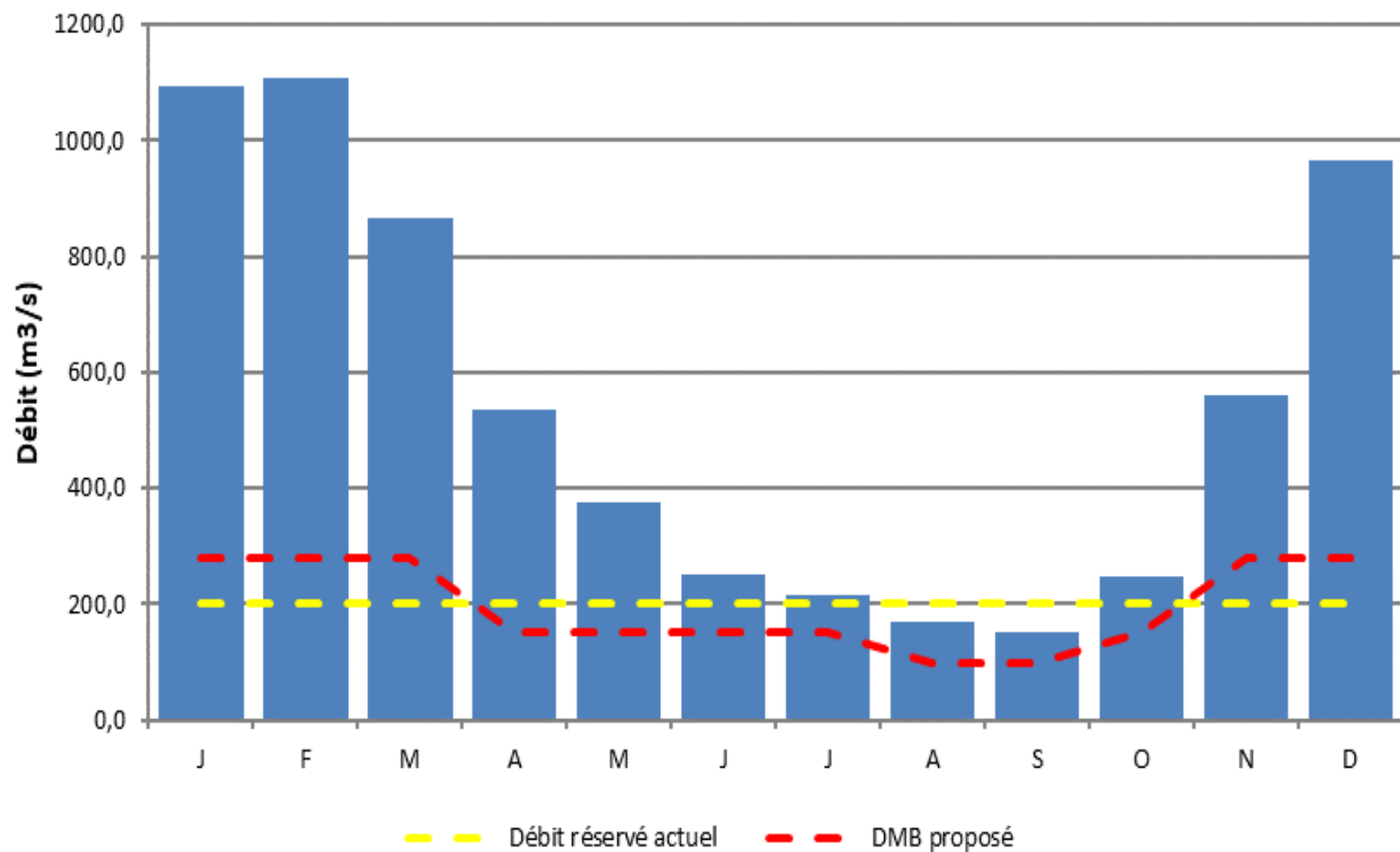


Perte de SPU par rapport au QMNA2

Gamme de débits	Débit en m³/s	Guilde Mouille	Guilde Rive	Guilde Radier	Guilde Chenal	Saumon Alevin	Saumon juvénile
<b>QMNA5</b>	1,870	0%	-4%	2%	17%	31%	33%
<b>VCN10 2</b>	1,340	1%	-5%	4%	26%	49%	49%
<b>VCN3 5</b>	1,230	1%	-5%	5%	28%	53%	53%
<b>1/10 module</b>	2,478	0%	-2%	1%	8%	15%	16%
<b>1/20 module</b>	1,239	1%	-5%	5%	28%	53%	53%

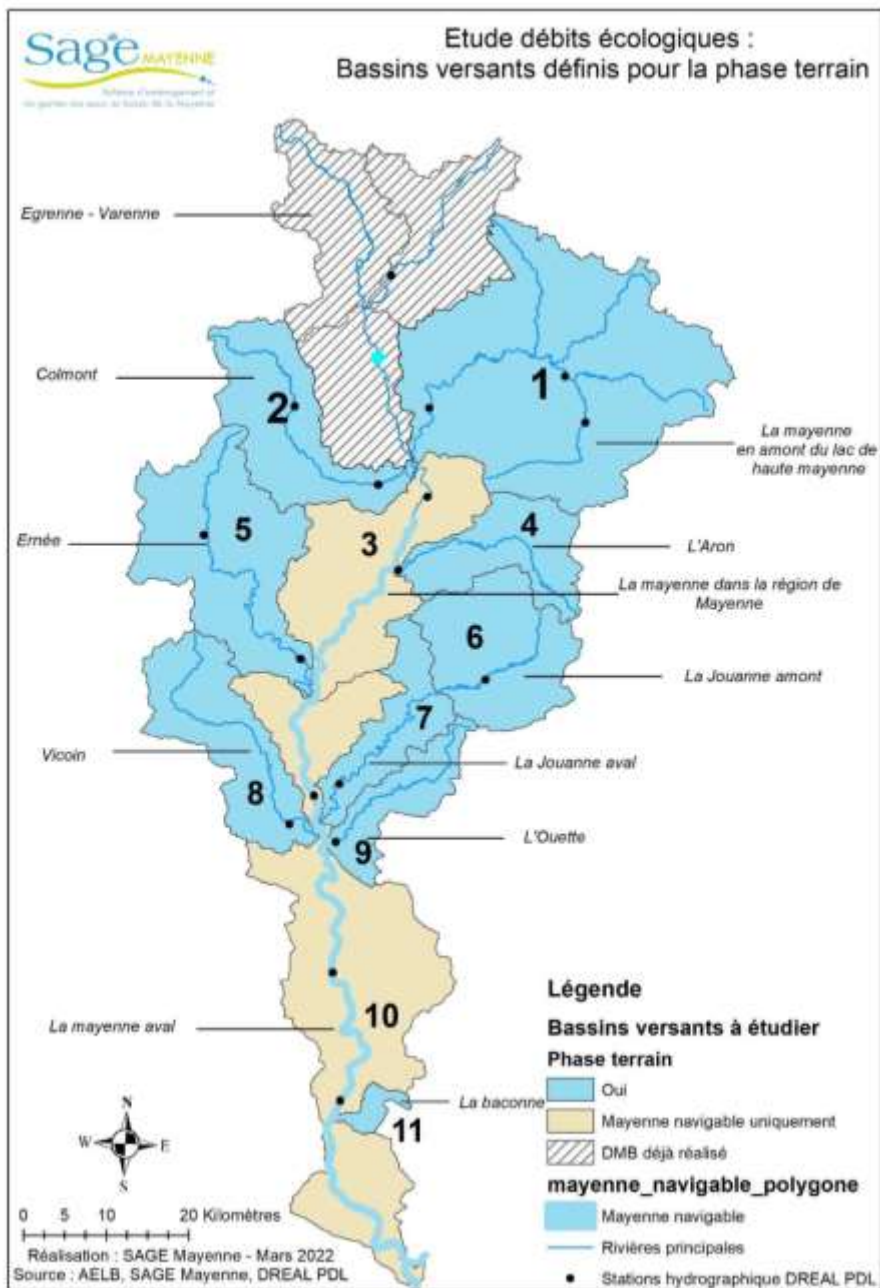


## Phase 3 : Exemple de proposition de débits écologiques





# Etat d'avancement : Choix du groupe technique



N° du bassin versant	Nom BV SAGE	Station hydro	Nom station	Station réf.	Bassins proposés
1	LA MAYENNE AMONT	M3060910	La Mayenne à Madré		X
	LA MAYENNE EN AMONT DE SAINT FRAIMBAULT	M3060910	La Mayenne à Ambrières-les-Vallées	ACS	
	LA GOURBE				
	LA VEE				via Mayenne amont
	L' AISNE	M3014010	L'Aisne à Javron-les-Chapelles		via Mayenne amont
	L'EGRENNE				Etude 2015
	LA VARENNE AMONT	M3103010	La Varenne à Domfront	ACS	
	LA VARENNE AVAL	M3133010	La Varenne à Saint-Fraimbault		
2	LA COLMONT	M3223010	La Colmont à Oisseau	ACS	X
3	LA MAYENNE DANS LA REGION DE MAYENNE	M3230920	La Mayenne à Saint-Fraimbault-de-Prières	DOE	X
4	L'ARON	M3253110	L'Arnon à Moulay		X
5	L'ERNEE	M3323010	L'Ernée à Andouillé [Les Vaugeois]		X
6	LA JOUANNE AMONT	M3403010	La Jouanne à Neau [La Touche]		X
7	LA JOUANNE AVAL	M3423010	La Jouanne à Forcé		X
8	LE VICOIN	M3504010	Le Vicoin à Nuillé-sur-Vicoin		X
9	L'OUETTE	M3514010	L'Ouette à Entrammes		X
10	LA MAYENNE AVAL	M3630910	La Mayenne à Chambellay	DOE et ACS	X
11	Baconne	Jaugeages ponctuels			X

# Etat d'avancement : Choix des tronçons à prospecter

## ● Critères de choix des tronçons à prospecter :

- Etre sur des secteurs naturels (pas d'ouvrages ou sans influence)
- Présenter une diversité d'écoulements
- Présenter une sensibilités aux baisses de débit
- Présenter un intérêt écologique évident : frayères, zones de caches...
- Présenter un intérêt écologique spécifique pour une espèce
- Etre sur le cours d'eau suivi par la station hydrométrique

## ● Proposition de tronçons par les acteurs et représentants locaux



# Merci de votre attention

Réunion de préparation de l'Etude sur la détermination de plages  
de débits écologiques pour le territoire du SAGE Mayenne

Contact : [mathieu.neau@aquascop.fr](mailto:mathieu.neau@aquascop.fr)

# SAGE Mayenne EAU CAP 2050

## *Actions sans regrets*

## Résultat du Sondage sur les actions sans regrets

### 45 participations – 10 actions à classer

1. Ateliers/Formations/Travaux pratiques sur les économies d'eau dans les collectivités  
=> comment mobiliser ?
  2. Communication générale sur les arrêtés cadre sécheresse
  3. Actions auprès des éleveurs : Guide des bonnes pratiques (Economies liés à l'abreuvement)
  4. Actions auprès des écoles – Jeu « GASPIDO »
  5. Actions auprès des industriels : Sensibilisation avec les CCI
  6. Plaquette diagnostic économies d'eau des bâtiments publics (Simplifiant le guide existants)
- + Communication sur les végétaux économes en eau dans les jardins et espaces verts (action engagée par le bassin de la Sarthe – mutualisation)

## Résultat du Sondage sur les actions sans regrets

### Autres propositions :

- Les alternatives à l'irrigation et à l'arrosage, les circuits d'eau fermés en industrie et en agricultures
- Gestion partagée de l'eau entre plusieurs activités
- Concours ECOD'EAU par familles sur une collectivités pour montrer les économies possibles ou entre exploitations volontaires
- Communiquer sur les pertes en eau des réseaux d'eau potable afin de mobiliser populations et élus à l'intérêt d'y remédier
- Communiquer avec les acteurs agricoles sur les actions d'économie à mettre en œuvre vis-à-vis de l'irrigation



# Arrêté Cadre Sécheresse 2022

# Points divers

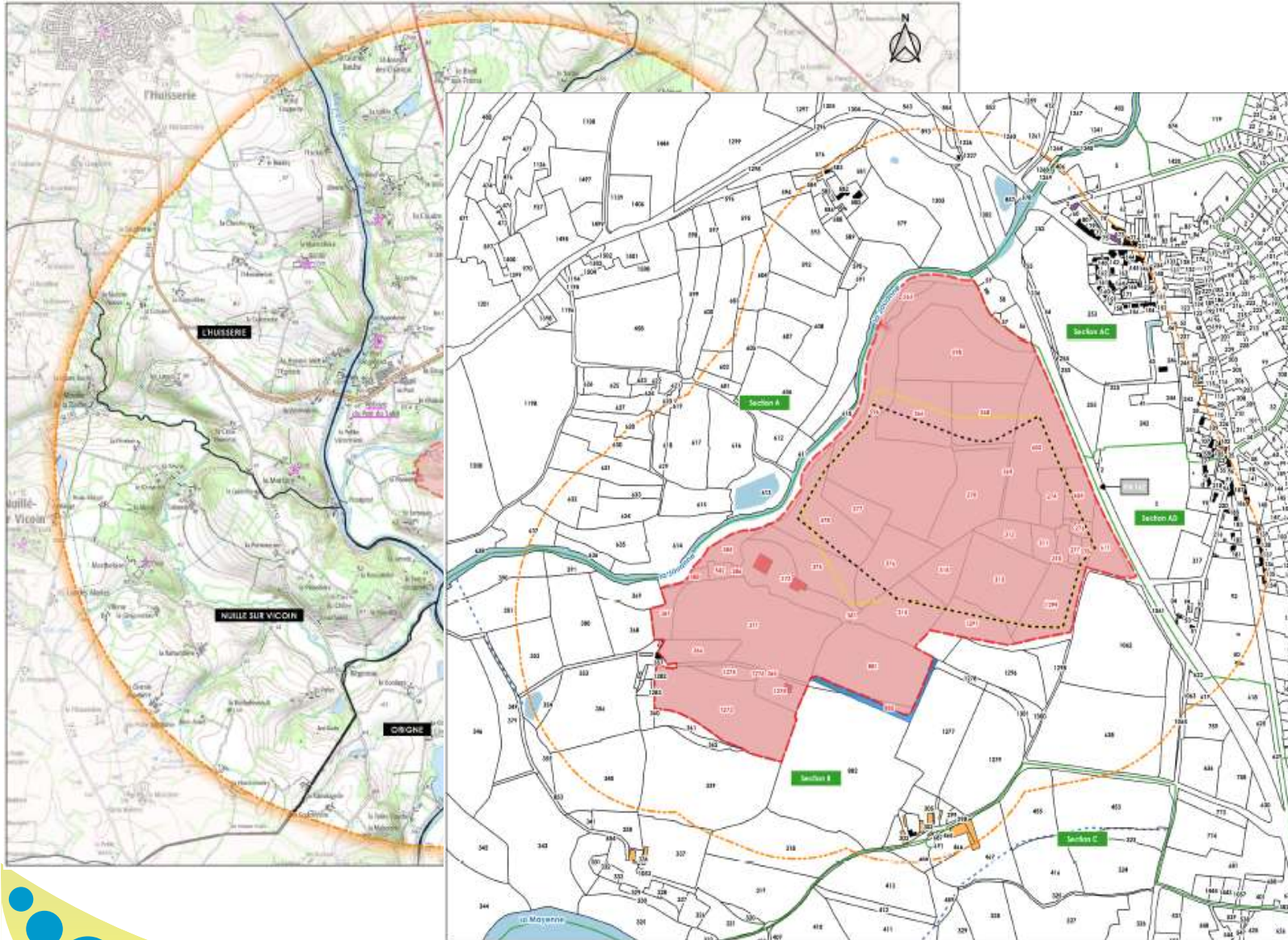
**Avis sur dossier :**

- **Avis carrière les pommeraies à Entrammes**
- **Avis carrière la haie traversaine à La Haie Traversaine**
- **Avis ECOPOLE de la SEDA**

**Rapport d'activités CLE du SAGE Mayenne 2021**

**Temps fort CT EAU Mayenne amont**

# Renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière à ENTRAMMES



Carrière 'Les Panneaux'  
Commune d'ENTRAMMES (53)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

**PIGEON**  
GRANULATS LOIRE-ANJOU

Plan des abords de la carrière au 1 / 6 000

**Légende :**

- Rayon d'effritage de 300 m autour du projet
- Emprise demandée en renouvellement
- Emprise sollicitée en abandon
- Nouvelles limites de la zone d'extraction
- Ancien périmètre de la zone d'extraction
- Section cadastrale
- Parcelles
- Réseau hydrographique
- Plan d'eau

**Bâtiment :**

- Habitation principale ou secondaire
- Annexe d'enne
- Bâtiment agricole (hangar, stabulation...)
- Bâtiment de la carrière
- Autre bâtiment (hôtel, garage...)

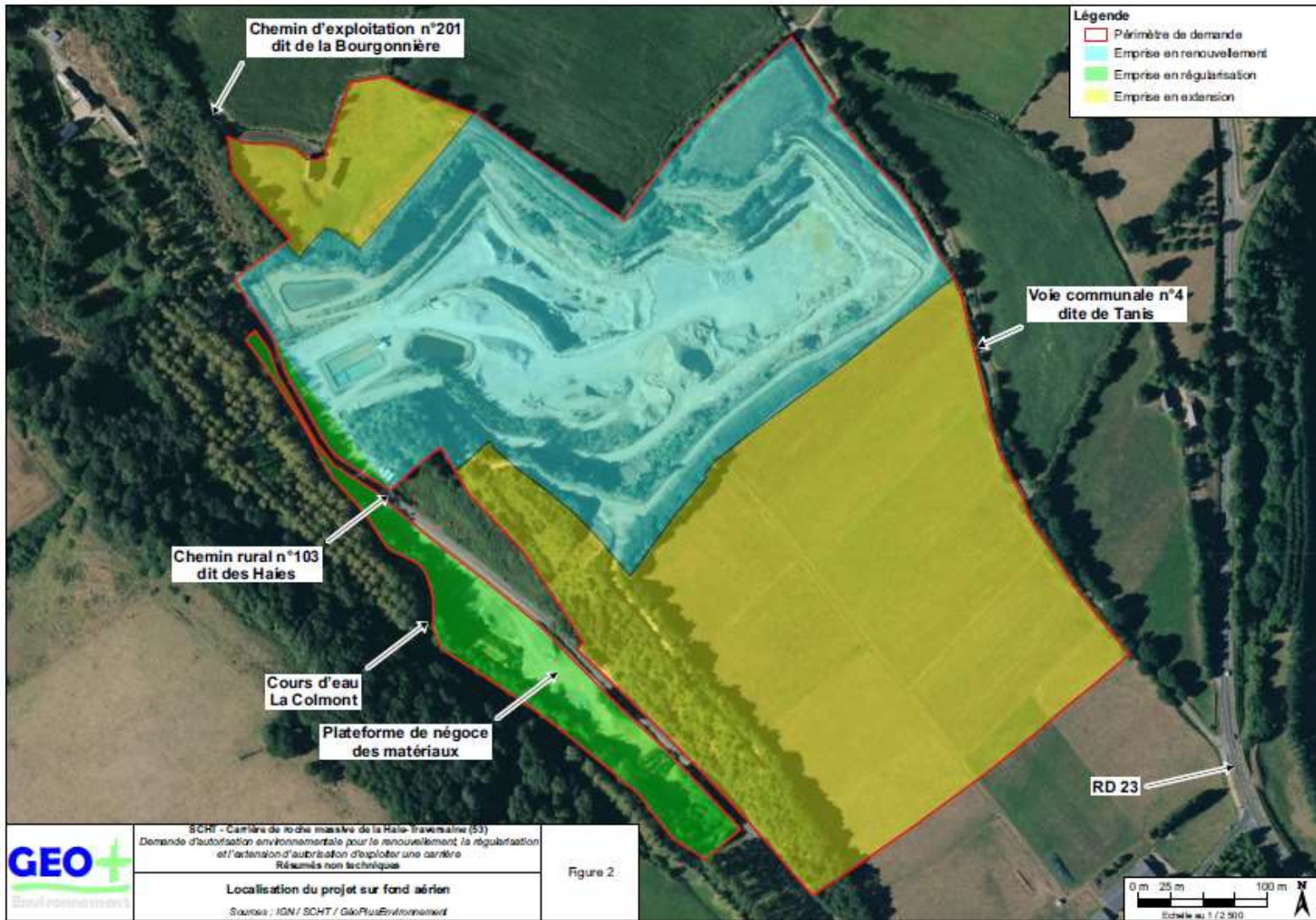
Projet de loi n° 1033 du 10/10/2017  
Orléans - 15/02/2018  
Source : IGN/BD Carthage

**CBTP**  
LABORATOIRE

## Renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière à ENTRAMMES

- Autorisation actuelle =
  - ▶ Arrêté préfectoral du 13/02/2009 pour 15 ans
  - ▶ Surface : 50,8 ha
  - ▶ Production moyenne de 750 000 T/an et maximale de 900 000 T/an
  - ▶ Côte minimale d'extraction -35m NGF
- Autorisation demandée =
  - ▶ Surface : 50,8 ha
  - ▶ Production moyenne de 750 000 T/an et maximale de 900 000 T/an
  - ▶ Côte minimal d'extraction -35m NGF
  - ▶ - 105m NGF
  - ▶ Doublement de l'activité de recyclage de matériaux de déconstruction (déchets du BTP dont bétons concassés particulièrement)
- Point de vigilance =
  - ▶ Cours d'eau = Proximité de la Jouanne et profondeur importante de la carrière
  - ▶ Eaux souterraines = Autorisation de rejets surévaluée (300 000 m<sup>3</sup>/an au lieu de 200 000 m<sup>3</sup>/an ?)
- Recommandations =
  - ▶ Limiter le rejet dans la Jouanne au volume annoncé (200 000 m<sup>3</sup>/an)
  - ▶ Être vigilant à l'absence de perte de la Jouanne vers la carrière (approfondissement de l'exploitation)





**GEO+**  
Bureau d'études et de conseil

SCHT - Carrière de roche massive de la Haie-Traversaine (53)  
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement la régularisation et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière  
Résumés non technique

Figure 2

Localisation du projet sur fond aérien

Source : IGN / SCHT / GeoPlus Environnement

- Autorisation actuelle =
  - ▶ Arrêté préfectoral du 05/07/1991 pour 30 ans
  - ▶ Surface : 11 ha
  - ▶ Production moyenne de 150 000 T/an et maximale de 250 000 T/an
  - ▶ Accueil de remblais inertes moyen de 65 000 T/an et maximum de 80 000 T/an
  
- Autorisation demandée =
  - ▶ Surface : Renouvellement sur **11ha** ; Extension sur **12ha** ; Régularisation d'**1ha**
  - ▶ Production moyenne de 150 000 T/an et maximale de 250 000 T/an
  - ▶ Accueil de remblais inertes moyen de 65 000 T/an et maximum de 80 000 T/an
  
- Point de vigilance =
  - ▶ Cours d'eau = Proximité de la Colmont au niveau de la zone de négoce
  
- Recommandations =
  - ▶ Être vigilant aux cours d'eau et plans d'eau étant donné la présence de la Colmont et du lac de Haute Mayenne
  - ▶ Suivre le Phosphore total au niveau du rejet ainsi que la surverse du futur plan d'eau après arrêt d'exploitation



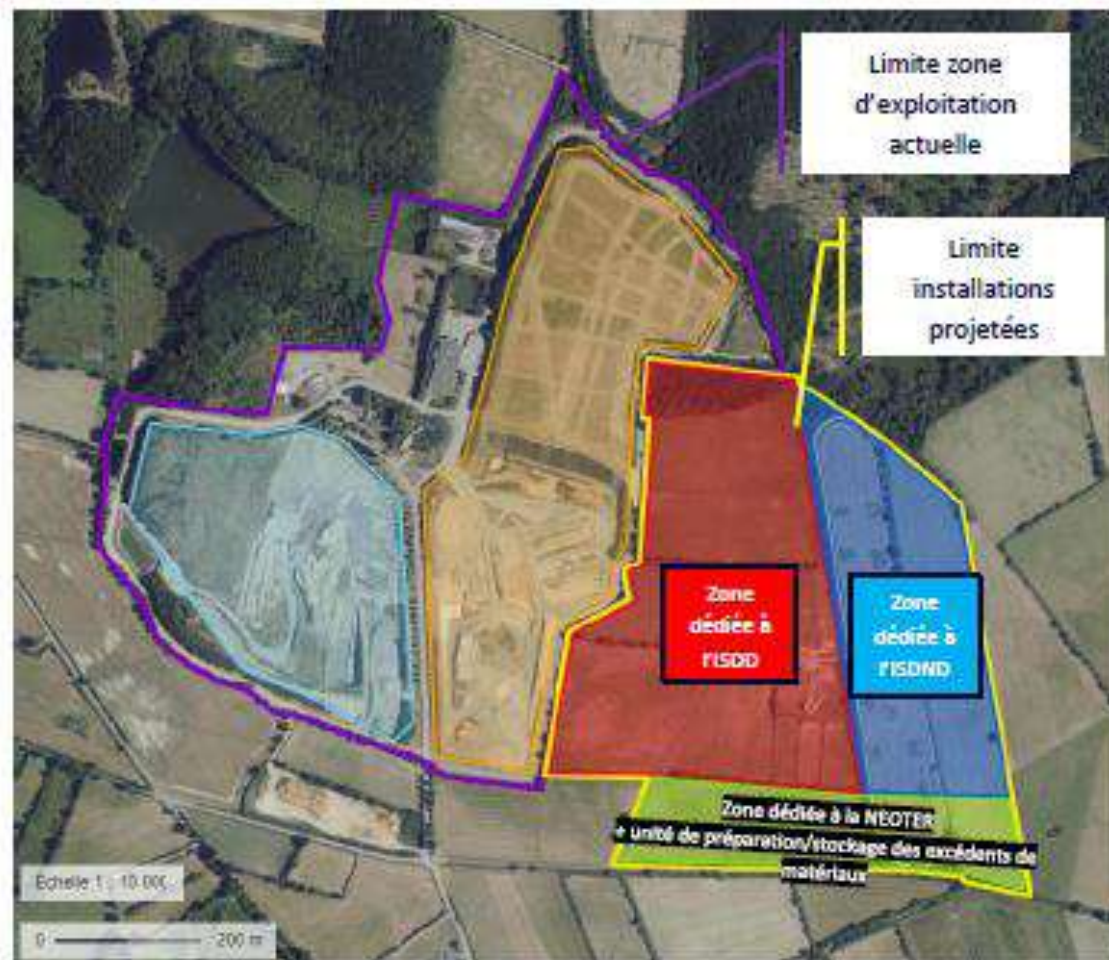


Figure 4 : Installations projetées



## ■ Autorisation actuelle =

- ▶ Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de capacité de 100 000 T/an (Arrêté préfectoral de 2004)
- ▶ Une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de capacité de 55 000 T/an (1<sup>er</sup> arrêté préfectoral en 1994 puis 8 arrêtés complémentaires jusqu'en 2018)
- ▶ Une unité de solidification/stabilisation de déchets dangereux de capacité de 30 000 T/an
- ▶ Surface : 54,6 ha

## ■ Autorisation demandée =

- ▶ Augmenter progressivement les tonnages de déchets dangereux pour arriver à 110 000 T/an en 2030
- ▶ Extension du site existant vers le Sud-Est sur une emprise totale de 32,7 ha répartis sur les communes de Chenillé- Champteussé et des Hauts d'Anjou
- ▶ Sur cette extension :
  - ▶ Une nouvelle ISDD de capacité annuelle de 110 000 T/an et d'un volume de 2 572 500 m<sup>3</sup>
  - ▶ Une nouvelle ISDND de capacité annuelle dégressive de 100 000 à 50 000 T/an
  - ▶ Plateforme de traitement des terres polluées 60 000 T/an
  - ▶ Plateforme de préparation et de stockage des excédents de matériaux (59 000 T/an)

## ■ Point de vigilance =

- ▶ Site situé au sein d'une tête de bassin versant
- ▶ Zones humides : prise en compte avec compensation à 100% mais seulement la moitié de localisée
- ▶ Bocage : Prise en compte avec compensation à 200% mais partiellement localisé

## ■ Recommandations =

- ▶ Demande de complément sur les compensations zones humides, mares et bocage
- ▶ Point de vigilance compte-tenu de la fragilité des têtes de bassin versant où est implantée l'installation



Organisation de l'évènement  
dans le respect des mesures  
sanitaires

Invitation  
à destination des  
membres du  
CT'EAU  
Mayenne amont

29 avril 2022  
Lonlay l'Abbaye

## Temps Fort CT'EAU Mayenne amont Zones humides & Têtes de bassin versant

### PROGRAMME

- > 9h45 : Accueil café
- > 10h-11h : Présentation des zones humides et têtes de bassin versant (CEN Normandie et CATER Calvados Orne Manche)
- > 11h-11h45 : 11h : Projection d'un photographe naturaliste sur la faune et la flore des zones humides du bassin de la Mayenne (Mr. Éric MÉDARD)
- > 11h45 : Présentation de la biscuiterie de l'Abbaye et dégustation
- > 12h15-13h45 : Repas au restaurant le relais de l'Abbaye (pris en charge par la CLE)
- > 14h : Visite terrain de la zone humide de la Tablière (CEN Normandie) (Transport en bus)
- 16h 30 : Clôture du temps fort

Matériel requis : bottes / tenue chaude et/ou de pluie / parapluie selon la météo, masque, ...

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

AVANT LE **23 MARS 2022**

(Places limitées à 50 personnes pour la partie restaurant et sortie terrain)

Inscription via le formulaire :

Renseignements : SAGE Mayenne –  
nathalie.bellanjer@lamayenne.fr / 02 43 59 96 35  
anthony.martin@lamayenne.fr / 02 43 09 55 21



Evènement organisé avec la contribution de :



Merci pour votre attention